CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 20 novembre 2019
Hôtel Mercure Paris Vaugirard – Parc des expositions

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS (35) - EXCUSÉS (5)

HIRIART Michel, Pyrénées Atlantiques	**Présent**	**Pouvoir de P. VALENTIN (51)**
CAURET Loïc, Côtes d'Armor	*Excusé*	
PEUMERY Jean-François, Grande Couronne	*Excusé*	
LABRANDINE Roland, Puy-de-Dôme	**Présent**	
SQUELARD Philip, Loire-Atlantique	**Présent**	**Pouvoir de F. FORIN (54)**
ADELSON Gilles, Guyane	**Présent**	
LEROY Daniel, Seine-et-Marne	**Présent**	**Pouvoir de M. LALONDE (02)**
GODEFROY Marc, Nord	**Présent**	
FORIN François, Meurthe-et-Moselle	*Excusé*	*Pouvoir à P. SQUELARD (44)*
NOUHAUD Jean-Louis, Haute-Vienne	**Présent**	**Pouvoir de R. RECORS (33)**
LOCATELLI Philippe, Rhône	*Excusé*	*Pouvoir à A. de MENTHON (74)*
De MENTHON Antoine, Haute-Savoie	**Présent**	**Pouvoir de P. LOCATELLI (69)**
BOUVIER Reine, Gard	**Présente**	
BENISTI Jacques Alain, Petite Couronne	*Excusé*	
DOMEIZEL Claude, Alpes de Haute Provence	*Excusé*	
LORENTZ Michel, Bas-Rhin	**Présent**	
MANET Gérard, Loire	**Présent**	
BACHELARD Michel, Côte d'Or	*Excusé*	*Pouvoir à J.M. FRIZOT (71)*
BARTHELEMY Maurice, Aveyron	**Présent**	**Pouvoir de J.C. DEYRES (40)**
BERNARD Jean-Jacques, Ille-et-Vilaine	**Présent**	
BLEUBAR Denise, Guadeloupe	**Présente**	
BRANCHUT Guy, Charente	*Excusé*	*Pouvoir à M. de VILLELUME*
BRAY Roland, Cantal	**Présent**	
CAILLIAU Bernard, Pas-de-Calais	*Excusé*	
DEPAIX Régis, Ardennes	**Présent**	
DEYRES Jean-Claude, Landes	*Excusé*	*Pouvoir à M. BARTHELEMY (12)*
FRIZOT Jean-Marc, Saône-et-Loire	**Présent**	**Pouvoir de M. BACHELARD (21)**
GALZIN Florence, Loiret	**Présente**	**Pouvoir de M. GILLOT (37)**
GILLOT Michel, Indre et Loire	*Excusé*	*Pouvoir à F. GALZIN (45)*
LALONDE Marcel, Aisne	*Excusé*	*Pouvoir à D. LEROY (77)*
LASSERRE Jean-Pierre, Corrèze	**Présent**	
MERCERON Joseph, Vendée	**Présent**	
OTTAVI Antoine, Corse du Sud	**Présent**	
PICOLLET Auguste, Savoie	*Excusé*	*Pouvoir à C. PONZO (83)*
PONZO Claude, Var	**Présent**	**Pouvoir de A. PICOLLET (73)**
RECORS Roger, Gironde	*Excusé*	*Pouvoir à J.L. NOUHAUD (87)*
VALENTIN Patrice, Marne	*Excusé*	*Pouvoir à M. HIRIART (64)*
VASSELLE Alain, Oise	**Présent**	**Pouvoir de J.C. WEISS (76)**
De VILLELUME Martial, Charente Maritime	**Présent**	**Pouvoir de G. BRANCHUT (16)**
WEISS Jean-Claude, Seine Maritime	*Excusé*	*Pouvoir à A. VASSELLE (60)*

Participaient également : **Thierry SENAMAUD**, Directeur ; **Cindy LABORIE**, Responsable des affaires juridiques ; **Alexis BOUCHER**, Juriste/Chargé de mission ; **Laetitia BOBECHE**, Chargée de communication.

Présidents présents : 24
Présidents représentés : 11
Présidents présents et représentés : 35

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

1- Relations institutionnelles

Décrets d'application et ordonnances prévus par la loi de transformation de la Fonction Publique

Michel HIRIART rappelle que le Ministre Olivier DUSSOPT a souhaité engager rapidement les travaux sur les textes d'application de la loi du 6 août 2019.

La FNCDG a transmis des observations au cabinet du Ministre, à la DGCL et a rédigé des amendements portés par le collège employeurs en vue de toutes les réunions plénières du CCFP et du CSFPT. Ces amendements portaient notamment sur les compétences des CAP, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, le contrôle déontologique, la procédure de recrutement des contractuels.

En outre, la DGCL a sollicité les services de la Fédération concernant la rédaction du projet de décret relatif aux centres de gestion.

Michel HIRIART ajoute que plusieurs dispositions de la loi du 6 août 2019 habilitent le Gouvernement à prendre par ordonnance, toute mesure relevant du domaine de la loi notamment concernant la négociation syndicale, la protection sociale complémentaire, les instances médicales, la médecine, l'aptitude physique, le reclassement, la formation, les modalités de recrutement.

Ces différentes ordonnances seront publiées entre août 2020 et février 2021.

Dans le cadre de la concertation lancée sur la préparation des textes relatifs aux concours, la protection sociale complémentaire et à la santé, la FNCDG a participé à différentes rencontres et a transmis des contributions écrites au cabinet d'Olivier DUSSOPT, à la DGCL, à la DGAFP et aux missions conduites par Charlotte LECOCQ, Députée du Nord et l'IGA.

Cindy LABORIE indique que 10 projets de décrets ont pour l'instant été transmis sur la cinquantaine de textes à paraître.

Deux amendements de la Fédération ont été retenus lors du CCFP du 14 novembre.

- Le premier amendement portait sur le décret CAP-lignes directrices de gestion. L'objectif du premier amendement était de rendre plus lisible le champ de compétences des CAP (notamment préciser que ne relèveront de la CAP que les refus de disponibilité et non pas les demandes de disponibilité en général) ;
- Le second amendement concernait le décret relatif à la procédure de recrutement des agents contractuels pour occuper des emplois permanents. La version initiale ne mentionnait pas la compétence des Centres de Gestion. Désormais, il est rappelé que les activités de recrutement peuvent être confiées au Centre de Gestion dans le cadre de sa mission obligatoire d'aide au recrutement.

Un certain nombre d'amendements ont également été déposés sur le décret relatif aux Centres de Gestion notamment sur la possibilité pour le Président du Centre de Gestion de déléguer ses fonctions à un administrateur n'étant pas Vice-Président. Un autre amendement a été déposé visant à prévoir l'obligation d'un débat d'orientation budgétaire dans les CDG. La généralisation de ces débats a été proposée par la Fédération compte-tenu du renforcement des missions notamment obligatoires.

S'agissant du décret sur les fonctionnaires à temps non complet, la Fédération est intervenue auprès des organisations syndicales lors du CSFPT du 27 novembre.

La CFDT nous a transmis une proposition d'amendement que nous avons modifié et repris selon laquelle l'agent à temps non complet peut bénéficier, à sa demande, d'un entretien avec le conseiller en charge du conseil en évolution professionnelle assuré par l'autorité territoriale ou par le Centre de Gestion.

La CFDT prévoyait initialement de rendre obligatoire tous les deux ans cet entretien. Or, il doit s'agir d'une démarche volontaire de l'agent puisque il a environ 125 000 agents à temps non complet. Le caractère obligatoire de l'entretien serait trop important à prendre en charge par les CDG et non indispensable pour tous les agents.

Michel HIRIART précise que s'agissant des élections des Conseils d'Administration des CDG, le vote en format papier est conservé. L'innovation réside dans le fait que le Président du Centre de Gestion est responsable du processus d'élection et non plus la préfecture.

Jean-Marc FRIZOT s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de la rupture conventionnelle prévue par la loi du 6 août 2019.

Cindy LABORIE répond que le dispositif retenu pour la rupture conventionnelle dans le secteur public sera calqué le celui prévu dans le secteur privé. Elle résulte d'une convention signée par les parties au contrat et donne lieu au versement d'une indemnité. La convention de rupture définit les conditions de celle-ci, notamment le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, qui ne peut pas être inférieur à un montant fixé par décret.

Cependant, la définition du montant de l'indemnité de rupture conventionnelle pose question. La Fédération a rédigé deux amendements afin de limiter le montant de cette indemnité à un plancher de 1 mois et un plafond de 24 mois. L'objectif est d'éviter que les employeurs publics aient à supporter une charge financière pouvant se révéler trop importante.

La rédaction des décrets reste toutefois complexe et la Fédération est à la disposition des Centres de Gestion qui le souhaitent pour communiquer les projets de décrets et les notes sur ces textes.

Daniel LEROY rappelle que les projets de décrets sont examinés au CSFPT dont il est membre. Malgré une opposition parfois unanime de la part des employeurs et des organisations syndicales contre un projet de texte, il est fréquent que les textes soient publiés en ne tenant pas compte des observations formulées.

2- Présentation des rapports statutaires

- **Rapport d'activité**

Antoine DE MENTHON présente le rapport d'activité. Ce rapport d'activité témoigne d'une très forte activité de la Fédération, dans un contexte d'évolution de la Fonction Publique et de ses institutions.

La Fédération a poursuivi en 2019 sa mobilisation en faveur du renforcement des Centres de Gestion mais et s'est largement investie en amont de la loi de transformation de la fonction publique avec un travail de lobbying et d'amendement auprès des parlementaires. Ce travail s'est poursuivi au second semestre avec les projets de décrets et ordonnances issus de la loi.

Tout au long de l'année, la Fédération a apporté des réponses concrètes aux besoins d'information et d'accompagnement des collectivités et des établissements publics.

Elle a apporté sa contribution au débat public et à l'actualité législative et règlementaire, informé et conseillé les élus, et valorisé les initiatives locales.

Ce document présente également le renforcement des partenariats avec les autres associations d'élus et les différents outils de communication développés.

Antoine DE MENTHON développe et présente les six parties de ce rapport d'activité 2019.

1. **<u>La mobilisation de la FNCDG concernant l'élaboration et la mise en œuvre des réformes législatives et réglementaires</u>**

- La participation de la FNCDG à la coordination des employeurs publics

Les réunions politiques et techniques ont porté principalement sur l'examen du projet de réforme de la fonction publique et la rédaction d'amendements parlementaires. La FNCDG a été présente à chacune des réunions politiques et a contribué à l'ensemble des rencontres techniques.

- La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

La FNCDG a travaillé à des propositions d'amendements dans le cadre de la coordination des employeurs territoriaux et a été auditionnée par le rapporteur de l'Assemblée Nationale, Emilie CHALAS, le 10 avril et une rencontre a été organisée avec plusieurs députés dont celui de la Gironde, Eric POULLIAT le 15 mai.

Les CDG ont été destinataires de trois notes *« éléments de langage »* reprenant des données sur l'évolution des CDG et les propositions d'amendements de la FNCDG afin de sensibiliser leurs parlementaires.

- Les décrets d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

La FNCDG a transmis des observations au cabinet du Ministre, à la DGCL et a rédigé des amendements portés par le collège employeurs en vue de toutes les réunions plénières du CCFP et du CSFPT. En outre, la DGCL a sollicité les services de la Fédération concernant la rédaction du projet de décret relatif aux Centres de Gestion.

- Les ordonnances prévues par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Dans le cadre de la concertation lancée sur la préparation des textes relatifs aux concours, la PSC et à la santé, la FNCDG a participé à différentes rencontres et a transmis des contributions écrites au

cabinet d'Olivier DUSSOPT, à la DGCL, à la DGAFP et aux missions conduites par Charlotte LECOCQ, Députée du Nord et l'IGA.

- Le rapport de la mission parlementaire SAVATIER – DE BELENET sur les Centres de Gestion

- Le projet de loi de finances pour 2020

Si la Fédération n'a pu rencontrer directement le sénateur DI FOLCO, rapporteur pour avis une note a été remise à partir d'un questionnaire indicatif transmis.

- L'espace numérique commun *"Place de l'emploi public"*

La Fédération et le GIP informatique des CDG ont été associés à la rédaction du décret n°2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques et à la circulaire en précisant les termes pour faciliter sa mise en œuvre.

- La participation aux travaux du CSFPT

Le Président de la Fédération et plusieurs représentants de CDG ont participé aux séances plénières et aux réunions du collège employeur du CSFPT en 2019. Par ailleurs, la FNCDG a été associée plus étroitement à différents travaux menés par les formations spécialisées du Conseil supérieur.

- La présentation de l'outil « puits de données sociales »
- L'évolution du droit syndical
- La mise en œuvre des documents uniques d'évaluation des risques dans la FPT

2. <u>La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires institutionnels</u>

- Les rencontres avec le Gouvernement.

 - Les rencontres avec Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics ou les membres de son cabinet
 - Les relations avec la Ministre de la cohésion des territoires

- Des rencontres régulières avec la DGCL et la DGAFP

La Fédération est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions ou à des groupes de travail mis en place par la DGCL ou la DGAFP et répond également à des questions portant sur des sujets relatifs à la Fonction Publique Territoriale en vue notamment de projets de textes règlementaires.

- la prévention de la radicalisation dans la fonction publique
- le bilan suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018
- l'analyse des bilans sociaux et la définition de futurs indicateurs
- la charte relative aux ATSEM
- l'attractivité de la fonction publique et l'adaptation des modes de recrutement par concours
- Base de données concours
- l'ordonnance santé et sécurité au travail
- la mise en œuvre de la DSN
- les premières dispositions d'application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

La FNCDG a également répondu à un certain nombre de sollicitations de la DGCL par des contributions écrites Sur les *"reçus-collés et »* la composition paritaire des jurys de concours notamment.

- Le renforcement des partenariats institutionnels avec l'AMF, l'ADF, l'AdCF et le CNFPT, Régions de France et France urbaine

- L'évolution des conventionnements retraite avec la CNRACL

- Le partenariat avec la Direction de la Sécurité Civile pour l'organisation des concours de sapeurs-pompiers professionnels

- Les auditions de la FNCDG par les pouvoirs publics

Tout au long de l'année, la FNCDG a répondu aux sollicitations des pouvoirs publics ou des parlementaires sur des aspects portant sur la fonction publique territoriale.

- La mission IGA, IGF et IGAS sur la protection sociale complémentaire des agents publics
- Audition de la mission parlementaire sur la santé au travail dans la fonction publique
- Audition de la Cour des Comptes sur les heures supplémentaires dans la FPT
- Audition de la Cour des Comptes sur les emplois aidés en Outre-Mer
- Audition de la Cour des Comptes sur les contractuels

3. <u>L'accompagnement des Centres de gestion dans la mise en œuvre de leurs compétences</u>

- La médiation préalable obligatoire

La Fédération a pris l'initiative de dresser un rapport annuel global issu de l'ensemble des rapports annuels des CDG afin de bénéficier d'une synthèse générale. Au total, nous enregistrons 7 716 conventions d'adhésion au dispositif d'expérimentation de la MPO pour plus de 378 000 agents publics concernés.

- La mise en œuvre du RGPD

En 2019, la FNCDG a souhaité créer un livre blanc concernant la protection des données appliquée à la Gestion des Ressources Humaines.

- La réalisation du guide sur les lignes directrices de gestion

Le 24 septembre, la FNCDG a lancé en collaboration avec l'ANDCDG un groupe de travail composé de CDG et associant la DGCL afin d'élaborer un guide méthodologique sur la réalisation des lignes directrices. Le guide sera publié en 2020.

4. <u>La vie du réseau des Centres de Gestion</u>

- L'organisation de l'assemblée générale délocalisée à Strasbourg
- Les commissions
- La participation aux travaux du GIP informatique

5. <u>L'observation de l'emploi public local</u>

- Tout d'abord, La FNCDG et l'ANDCDG ont publié en juin la 8ème édition du panorama de l'emploi territorial.
- En octobre, a été diffusée la 4ème édition du baromètre HoRHizons
- Organisation de la 4ème Conférence nationale de l'emploi territorial

6. <u>Communication et information</u>

- Le magazine FédéMag
- Organisation de la journée thématique ADF/FNCDG sur le dialogue social
- Partenariat AMF/CNFPT/FNCDG pour l'organisation de journées d'information sur la loi de transformation de la fonction publique
- Le fascicule *« Thésaurus : les mots clés dans la FPT »*.
- Le livret *"travailler dans la Fonction Publique"*
- La participation au Salon des Maires
- La participation aux Salons Préventica

Antoine DE MENTHON tient à remercier le Président Michel HIRIART pour le nombre et la qualité des travaux réalisés cette année. Il remercie également le Directeur et les services de la Fédération.

Michel HIRIART explique que la très forte activité cette année s'explique en raison de la préparation de la loi de transformation de la fonction publique. Le travail de la Fédération a permis à la loi du 6 août 2019 de comporter des dispositions plus favorables que le projet initial.

Le rapport d'activité 2019 est validé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

- **Rapport financier**

Jean-Louis NOUHAUD s'associe aux remerciements formulés par Antoine DE MENTHON à l'égard du Président Michel HIRIART et des services de la Fédération pour l'ensemble des travaux menés pendant l'année 2019.

Jean-Louis NOUHAUD tient à souligner le bon état financier de la Fédération.

➢ <u>Bilan du budget 2018</u>

S'agissant du budget 2018, celui-ci est en baisse de 19% par rapport au budget prévisionnel des charges à caractère général.

La documentation générale affiche une nette baisse de (– 42 %) par rapport au budget prévisionnel 2018 en raison du non-renouvellement de certains abonnements.

La hausse du poste des équipements (+39%) cette année, s'explique par l'achat pour l'installation du GIP de 2 ordinateurs portables, 1 station d'accueil, 2 packs office, 1 moniteur (dans le cadre du conventionnement FNCDG-GIP) et le renouvellement des fauteuils de bureau du personnel de la FNCDG.

L'achat de petites fournitures de bureau pour la mise en service du GIP explique que ce poste soit légèrement au-dessus du budget prévisionnel (+8,56%).

L'indemnité d'occupation due par la FNCDG au prorata des locaux du CNFPT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 est inférieure à celle budgétée car jusqu'au 1er juillet 2018, nous avions un contrat de location se chevauchant sur 2 années. Suite à un avenant de contrat signé avec le CNFPT, nous avons opté pour une période de location à échéance de l'année civile.

Le poste des honoraires recouvre en principe les honoraires du cabinet d'expertise comptable uniquement. Toutefois, en 2018 nous avons dû faire appel à des cabinets juridiques ou à des intervenants pour deux dossiers :

- L'organisation d'1/2 journée de formation dans le cadre de la *« médiation préalable obligatoire »*
- La consultation du cabinet Portelli concernant la demande de communication de documents préparatoires à l'organisation des épreuves de concours par le SNAM-CGT.

Les frais de téléphonie et d'affranchissement sont en constante baisse depuis 2013. Les envois électroniques de documents des commissions et des réunions institutionnelles sont privilégiés.

Les frais de déplacement des personnels de la Fédération sont en baisse de 23% soit (- 5 680 euros) par rapport à ce qui avait été budgété et malgré les nombreux déplacements pour la mise en œuvre du Congrès de la Baule. Les frais de déplacement des personnels des CDG restent également, cette année, en deçà du budget voté en 2018 (-27 %).

S'agissant des charges de personnel, le réalisé 2018 est inférieur d'un peu plus de 8% par rapport au budget prévisionnel compte-tenu du non remplacement d'une juriste qui a quitté la Fédération le 31 août 2018.

Durant l'exercice 2018, deux Assemblées Générales et cinq Conseils d'Administration ont eu lieu. Les seules dépenses engagées sont relatives à la réception et la restauration. Ainsi, ce poste affiche une baisse de 21% par rapport au budget voté en assemblée, ceci s'expliquant par l'organisation d'une Assemblée générale pendant notre congrès de la Baule et le report de la Conférence Nationale de l'emploi territorial au 27 mars 2019.

Les lignes Communication/ manifestations/ forums sont en hausse de 62% par rapport au budget prévisionnel.

La ligne « Organisation de manifestations et salons » correspond à l'organisation :

- du salon des Maires du 20 au 22 novembre 2018
- d'une journée d'information en Région à Lyon le 7 novembre
- des Salons préventica Lyon et Bordeaux avec une prise en charge d'un stand sur 3 jours
- du salon Top recrutement la Défense, le 9 octobre, avec une prise en charge d'un stand
- de la conférence nationale de l'emploi territorial (reportée en mars 2019)
- de deux webconférences.

La ligne de l'organisation du Congrès qui affiche la totalité des frais engagés de 2016 à 2018, soit 338 426 € concerne l'organisation du Congrès de La Baule du 6 au 8 juin 2018. Dans le rapport financier, il était budgété 100 000 € pour l'année 2018 et un étalement des frais sur 3 ans. Cependant, d'un point de vue bilan comptable, la charge de la manifestation doit intervenir l'année ou celle-ci a lieu.

La ligne des outils d'information et de communication est en parfaite adéquation, avec le budget voté et concerne :

- La mise en place de groupes d'échanges pour médiateurs et référents déontologues sur la communauté RH créée sur le site idéal connaissances
- La réalisation et la diffusion de deux numéros du Magazine « FédéMag »
- La réalisation et la diffusion de la 4ème édition du baromètre HoRizons
- La réalisation et la diffusion de la 7ème édition du panorama de l'emploi territorial
- La réalisation et la diffusion d'un Thésaurus *« Les mots clé dans la FPT »*
- La réalisation et la diffusion de diverses brochures et plaquettes comme celle portant sur la charte du médiateur, celle sur la présentation de la FNCDG ou enfin celle informant les collectivités sur la MPO
- L'impression de kakémonos.

En 2018, tous les Centres de Gestion, sauf un Centre, ont réglé leur cotisation. Soit 95 centres sur 96, ce qui représente une recette de 1 095 958 euros.

➢ <u>Bilan prévisionnel au 31 décembre 2019</u>

L'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2019 ne peut être pour le moment qu'une projection au regard des dépenses engagées. Le bilan présenterait un résultat positif d'environ 6 000 euros.

La ligne des charges à caractère général continue d'être maîtrisée (- 12%) pour 2019, les coûts liés aux copies et à l'envoi de documents, aux déplacements des personnels de CDG aux honoraires, ayant été réduits, notamment du fait de la dématérialisation et de la mise en œuvre de la visio-conférence.

La part des charges de personnel dans le budget général diminue de 12% du fait du non-remplacement d'un juriste.

La ligne des dépenses imprévues affiche d'ores et déjà une dépense de 10 112 euros liée à l'achat de matériel informatique pour une meilleure utilisation de la visio-conférence.

L'organisation de l'Assemblée générale à Strasbourg du 6 au 7 juin a engendré des frais supplémentaires, cette ligne affiche donc une augmentation de 17%.

Les frais liés à la communication ont augmenté d'environ 29% en raison d'une activité plus importante en 2019 concernant :

- l'organisation de 15 journées thématiques en Région en partenariat avec l'AMF et le CNFPT pour présenter la loi de transformation de la fonction publique. La FNCDG a pris en charge les frais d'organisation (location de salles, rémunération éventuelle d'intervenants, traiteur, acheminement des documents) de cinq de ces réunions
- la préparation du salon du travail et de la mobilité qui se déroulera du 16 au 17 janvier 2020 à Paris Porte de la Villette qui a nécessité la réalisation de nouveaux supports de communication
- la participation au salon des maires et aux 2 salons Préventica
- l'organisation de la 4ème Conférence nationale de l'emploi territorial
- la réservation du Palais du Pharo de Marseille pour le congrès 2021.

Concernant les recettes, à ce jour tous les Centres de Gestion ont réglé leur cotisation.

➢ Budget prévisionnel 2020

Le projet de budget 2020 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux et de stabilisation de la masse salariale. Il fait apparaître également le maintien du taux de la cotisation à 1,50 € par agent géré, taux voté à la baisse depuis l'année 2015.

Le poste des déplacements élus et fonctionnement des instances reste stable au regard du budget des années précédentes.

Ce poste Communication/manifestations/forums intègre l'organisation de deux journées thématiques, la participation au salon des Maires, à deux salons préventica, au Salon du travail et de la mobilité, l'organisation du congrès 2021 mais aussi la visio-conférence et la réalisation et la diffusion de différents outils en lien avec l'information et la communication.

Les recettes restent stables suite à la proposition de fixer le taux de cotisation par agent géré à 1,50 € (depuis 2015). Et sont fondées sur une assiette de cotisation inchangée (effectif des CAP). L'ensemble des cotisations à l'exception de celles correspondant aux deux Centres de Gestion non adhérents (CDG du Territoire de Belfort et CGF de St Pierre et Miquelon), ont été inscrites pour l'année 2020.

Les autres recettes proviennent du sponsoring des congressistes pour le congrès 2021 et des produits financiers.

Michel HIRIART ajoute quelques précisions suite à la présentation du rapport financier par Jean-Louis-NOUHAUD. Les charges de personnel sont effectivement en baisse en raison de la suspension du recrutement sur un poste de juriste.

S'agissant des dépenses liées à l'organisation des journées de présentation de la loi de transformation de la fonction publique, la Fédération a pris en charge cinq buffets.

Le prochain congrès de la Fédération aura lieu à Marseille les 9, 10 et juin 2020. Un certain nombre de dépenses ont d'ores et déjà été mobilisées en raison de la nécessité de retenir la réservation de certains lieux.

S'agissant des cotisations des Centres, le Centre de Gestion de la Somme ne s'est pas acquitté de sa cotisation 2018 bien que celle de 2019 ait été réglée. Plusieurs relances de la part de la Fédération ont été accomplies afin de recouvrer cette cotisation. Un nouveau rapprochement avec le Centre de Gestion de la Somme est prévu afin de résoudre cette question.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

- **Rapport d'orientation**

Michel HIRIART présente le rapport d'orientation pour l'année 2020. Ce rapport aborde la question principale de la poursuite de la réforme de la fonction publique, dans un contexte de renouvellement des assemblées délibérantes du bloc communal, des instances des CDG et de la Fédération.

La loi du 6 août 2019 appelle plus de 50 décrets d'application et cette loi renvoie également à des ordonnances pour la réforme de certains sujets à forts enjeux pour les employeurs et les agents.

Michel HIRIART précise qu'Olivier DUSSOPT s'est engagé à faire participer la Fédération aux travaux de préparation des textes réglementaires et des ordonnances découlant de la loi du 6 août.

- Sur l'élaboration des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation

Michel HIRIART rappelle que dans le cadre de l'élaboration des « schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation », la collaboration doit être renforcée à tous les niveaux (régional, interrégional, national).

Au titre de sa mission de coordination nationale, la Fédération contribuera à l'élaboration de ces schémas et rendra compte de leur pertinence aux pouvoirs publics. Dans cet objectif, un schéma type de coordination, de mutualisation et de spécialisation sera réalisé.

- Sur les conventionnements CNFPT – CDG

Les projets de conventions engagés avec les délégations du CNFPT seront transmis à la Fédération par les CDG Coordonnateurs dès lors qu'ils seront stabilisés. Ces projets permettront à la Fédération d'échanger avec le CNFPT dans le cadre d'un comité de suivi. Sur la base de ces projets de conventionnements, la Fédération organisera une réunion des CDG Coordonnateurs qui aura lieu début 2020.

Jean-Jacques BERNARD explique que les délégations du CNFPT en région souhaitent voir la signature des conventions régionales le plus tôt possible.

Cindy LABORIE explique que la FNCDG a précisé au CNFPT que lors du 1er semestre 2020, de nouvelles instances ce mettent en place dans les CDG. Par conséquent, il est nécessaire d'établir un schéma type au préalable. La signature des conventions ne pourra avoir lieu qu'à partir du mois de juillet, sois après le renouvellement des instances des Centres.

- Constitution d'une plateforme nationale unique d'inscription aux concours

Michel HIRIART rappelle que l'article 89 de la loi de TFP requiert la constitution d'un dispositif unique d'inscription au niveau national. En effet, les multi-inscriptions seront désormais interdites. Cette plateforme améliorerait également la communication auprès du public sur les concours et examens de la FPT.

Nous proposons que la plateforme nationale unique d'inscription soit constituée sous l'égide de la FNCDG représentant l'ensemble des CDG au titre de sa mission de coordination nationale, en collaboration étroite, plus spécialement, avec les CDG coordonnateurs. Sa réalisation sur le volet technique serait alors confiée au GIP Informatique des CDG.

Michel HIRIART précise qu'un courrier commun FNCDG-GIP informatique a été signé pour solliciter le soutien de l'ANDCDG et organiser le partenariat pour la réalisation de ce projet.

Reine BOUVIER s'interroge sur la place des CDG non membres du GIP au sein de ce projet.

Marc GODEFROY précise que les données des CDG sont coordonnées au niveau du CDG coordonnateur. Par conséquent, le CDG coordonnateur doit prendre en compte le fait que la Fédération ait demandé au GIP d'organiser ce processus.

Michel HIRIART précise qu'un certain nombre d'éléments relatifs à l'inscription unique devront être définis par décret.

Jean-Jacques BERNARD ajoute que désormais, avec la loi de transformation de la fonction publique, l'inscription unique est obligatoire, il n'y a donc plus d'obstacle juridique à la réalisation d'une plateforme unique. Le GIP est l'outil légitime de mise en œuvre de ce projet. Par conséquent, les données des CDG non affiliés au GIP informatique devront trouver une modalité d'articulation pour la transmission des données.

- Constitution d'une base nationale de données concours

Michel HIRIART explique que le projet de constitution de cette base de données mutualisée aurait pour objet, en exploitant pleinement les informations recueillies (besoins recensés, volume de candidats, lauréats, nominations, coûts…), de préciser les besoins de concours et suivre les lauréats.
La constitution, au plan technique, de cette base nationale de données concours et examens serait également confiée par la FNCDG au GIP Informatique des CDG, lequel veillerait à l'interopérabilité des outils informatiques.

- La réalisation d'une étude relative à l'évolution de l'exercice des missions obligatoires et facultatives : une analyse de l'enquête globale sur l'activité des Centres.

Une enquête auprès des CDG coordonnateurs, réalisée en juin dernier, avaient permis de défendre avec succès le versement de la compensation financière au bénéfice des CDG. Depuis une dizaine d'années, les missions des CDG ont considérablement évolué.

Face aux besoins croissants des collectivités, dans un contexte budgétaire contraint et un environnement territorial en mutation comportant le développement d'une mutualisation à différents niveaux avec le renforcement de l'intercommunalité, la collecte et l'analyse d'éléments relatifs à l'évolution des missions des CDG et à leur financement apparaissent indispensables.

Depuis 2004, la Fédération observe le développement des compétences obligatoires et facultatives des Centres de Gestion au travers d'une enquête en ligne qui sera de nouveau diligentée en 2020.

- L'organisation de manifestations : Journées thématiques, Salon du travail et de la mobilité…

Il sera examiné la possibilité de reproduire une ou plusieurs manifestations, à déterminer dans le cadre d'un nouveau partenariat, concernant la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019, compte-tenu des décrets d'application et des ordonnances.

- Le renouvellement de partenariats institutionnels

- La reconduction d'outils de restitution de l'observation de l'emploi : le Panorama de l'emploi (9ème édition en partenariat avec l'ANDCDG) et le Baromètre HoRHizons (5ème édition en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France).

- Rapports sur la mise œuvre des missions de médiation préalable obligatoire et de référent déontologue : une contribution au renforcement du rôle de tiers de confiance des CDG.

La Fédération procèdera à la réalisation du rapport annuel obligatoire à transmettre aux pouvoirs publics, fera état de l'implication des Centres, des premières appréciations portées sur le dispositif et des propositions d'évolution.

Les dispositions relatives au renforcement des contrôles déontologiques dans la fonction publique de la loi du 6 août 2019 entreront en vigueur dès le 1er février 2020.
Les transitions professionnelles (public-privé et inversement) étant encouragées, le changement de nature du rôle du référent déontologue imposera une nouvelle appréciation des caractéristiques de sa double activité, de conseil et de contrôle, par la réalisation d'un projet de rapport d'activité national des référents déontologues.

Jean-Marc FRIZOT pose la question de la compétence des CDG et de la Fédération en matière déontologie des élus.

Thierry SENAMAUD répond qu'un positionnement sur cette compétence n'avait pas été retenue par le Conseil d'Administration. De plus, il ne s'agit pas d'une mission des Centres de Gestion.

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

3- Questions diverses

- **La SPL**

Michel HIRIART rappelle que depuis mai dernier, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la Fédération et le CDG de Meurthe-et-Moselle au sujet de la création d'une SPL dans ce département. Par ses activités, cette SPL tend à compromettre l'exercice des missions des CDG. Ces rencontres n'ayant pas abouti à un accord, la Fédération a décidé de saisir la DGCL de cette question.

Alain VASSELLE pose la question de l'illégalité de la constitution de cette SPL.

Thierry SENAMAUD souligne que, selon les avocats consultés par la Fédération, l'illégalité de la SPL est constituée par son objet, notamment. En effet, les fonctions support et missions obligatoires n'ont pas pour objet d'être gérées par une SPL. De plus se posent des questions d'absence de contrôle analogue et de gouvernance de la structure.

- **L'évolution des conventionnements retraite avec la CNRACL**

Michel HIRIART précise que le Comité National Technique de la CNRACL (CNT) s'est réuni le 4 septembre, les Présidents Reine BOUVIER, Roger RECORS et Robert LABRANDINE y participaient, de même que des Directeurs de Centres de Gestion.

Les trois scenarii présentés à cette réunion comportaient une évolution des modalités de financement du partenariat CDG-CNRACL mais prévoyaient tous une disparition du forfait de 10 000 € relatif à la communication et une contribution de la CNRACL identique (1 911 262 €).

A la suite de la réunion du 4 septembre, la CNRACL a sollicité les membres du CNT pour qu'ils prennent position, avant le 13 septembre, sur l'un des trois scénarii dévoilés le jour même de la réunion du CNT.

Par un courrier du 13 septembre, la FNCDG a indiqué que ses instances se prononceraient sur les trois propositions présentées pour l'évolution de ce partenariat et feraient le choix d'une option afin de servir de base pour les futurs conventionnements.

Ainsi, le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 septembre dernier et s'est prononcé sur les scenarii. Après concertation, les membres ont opté pour la proposition n°3, celle-ci convenant à la très grande majorité des Centres de Gestion. Cependant, le scénario n°3 est peu favorable à certains CDG et particulièrement aux établissements gérant un grand nombre d'agents.

Si la Fédération s'est prononcée globalement pour la proposition n°3, il a été précisé à la CNRACL qu'il serait souhaitable conserver la possibilité pour certains établissements de faire le choix de la proposition n°1.

Par un courrier en date du 31 octobre, le Président de la CNRACL nous indique que le scénario n°3 sera le seul proposé aux CDG.

- **Concours et examens professionnels à faible effectif et mutualisation**

Alexis BOUCHER précise que les CDG ont convenu, par le biais de la nouvelle convention de mutualisation des coûts des concours et examens, d'approfondir chaque année leur concertation dans leur région et sur le plan national pour l'ouverture des concours.

Ainsi, les concours et examens professionnels à faible effectif, notamment, sont particulièrement concernés par nos efforts en termes de mutualisation, subsidiarité et rationalisation.

Cependant, la commission concours de la FNCDG et l'ANDCDG attirent notre attention sur certains relâchements. Il s'agit par exemple de l'examen professionnel d'avancement au grade de Conseiller territorial principal des activités physiques et sportives en 2017 ou concernant les assistants territoriaux d'enseignement artistique, où le nombre d'inscrits ne justifient pas le nombre d'organisateurs.

La Commission Concours de la FNCDG propose au Conseil d'Administration de la Fédération de reprendre position pour poursuivre la rationalisation de l'organisation des concours.

Un courrier à destination de l'ensemble des Présidents des Centres de Gestion a été rédigé en ce sens et est soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Le courrier est validé par les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarque complémentaire, la séance est levée.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie